



**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**Règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement révisé  
de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent, à l'effet que **le règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement révisé** est entré en vigueur le 20 octobre 2023, jour de la signification de l'avis par Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

Ce règlement a été adopté le 16 août 2023, lors d'une séance ordinaire du Conseil régional de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Ce règlement vise à intégrer certaines propriétés en affectation conservation aux diverses affectations agricoles.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 25 mars 2024.

Pierre Caza  
Directeur général et  
greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION – RÈGLEMENT 337-2023**

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité de Canton de Havelock certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 16h le 3<sup>e</sup> jour de avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3<sup>e</sup> jour de Avril 2024.

Directeur(trice) général(e) et  
greffier(ère)-trésorier(ère)